

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 10 mars 2025, à 19 h, au 151 rue Gamelin, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Étaient présents (es) : Mme Suzanne Rompré, mairesse  
M. Hugo-Pierre Bellemare, conseiller  
Mme Elizabeth Faucher, conseillère  
Mme Noémi Leduc, conseillère  
M. Guy Dubé, conseiller  
Mme Audrey Hamel, conseillère

Étaient absents : M. Richard Cossette, conseiller  
M. Guy Dubé, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de madame Suzanne Rompré, mairesse.

Monsieur François Dumont, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la séance et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOT DE BIENVENUE**

Madame Rompré souhaite la bienvenue aux résidents assistant à la séance ordinaire du 10 mars 2025.

**2025.03.273**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Hugo-Pierre Bellemare  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS  
PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

**A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)**

1. Mot de Bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025

**B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiements de comptes)**

4. Adoption des listes de comptes pour le mois de février 2025
  - 4.1. Comptes payés
  - 4.2. Comptes à payer
  - 4.3. Salaires versés (total)
5. Mandat à Mallette pour la conformité à la norme SP 3280 pour les Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

**1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**C. Ressources humaines**

**D. Administration générale**

6. Camp de jour, soutien de la demande déposée par la FQM
7. Vente pour non-paiement des impôts fonciers – transmission à la MRC et autorisation

**E. Contrats et appels d’offres**

**F. Avis de motion**

8. Règlement 2025-451 modifiant le règlement numéro 2018-380 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

**G. Adoption de règlement**

**H. Sécurité publique**

**I. Travaux publics**

**J. Hygiène du milieu**

9. Mandats à Akifer et Samson et frères pour la réhabilitation du puit d’eau potable P-3

**K. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

10. Premier projet de résolution : demande d’un projet particulier de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) concernant l’ajout d’usages à un immeuble

**L. Loisirs et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parcs et loisirs)**

11. Adoption du règlement de gestion de la bibliothèque
12. Nomination d’un représentant et de la coordonnatrice de la bibliothèque pour la Réseau Biblio

**M. Sécurité civile**

13. Mandat à la MRC pour l’entretien du cours d’eau Grande-Décharge

**N. Divers**

14. Annonce-activités/conseiller Hugo-Pierre Bellemare

**2ième PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**O. Rapports des comités**

**P. Levée ou ajournement de la séance**

Adoptée.

**2025.03.274**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d’en faire la lecture;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Noémie Leduc**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025, tel qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENTS DE COMPTES)

**2025.03.275** ADOPTION DES LISTES DE COMPTES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025

**SUR LA PROPOSITION DE madame Elizabeth Faucher  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** soient approuvées les listes des comptes pour février 2025 pour un total de 495 054,02 \$ et ventilées comme suit :

Liste des comptes payés : 130 090,98 \$;  
Liste des comptes à payer : 319 606,57 \$;  
Liste des salaires versés : 45 356,47 \$.

Adoptée.

**2025.03.276** **MANDAT À MALLETTE POUR LA CONFORMITÉ À LA NORME SP 3280 POUR LES OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (OMHS)**

**CONSIDÉRANT** l'application du chapitre SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, que le Conseil sur la comptabilité du secteur public (CCSP) a émis en 2018, est obligatoire pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022, soit à compter de l'exercice 2023 pour les organismes municipaux ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de confier ce mandat à une firme spécialisée ;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Audrey Hamel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil mandate la firme Mallette pour un montant de 9 100 \$ plus les taxes applicables pour l'application du chapitre SP 3280.

Adoptée.

***1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2025.03.277** **CAMP DE JOUR, SOUTIEN DE LA DEMANDE DÉPOSÉE PAR LA FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces camps de jour municipaux sont animées par des jeunes monitrices et moniteurs de 14 à 17 ans en moyenne ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités dispensant des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

**CONSIDÉRANT QU'**également, les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

**CONSIDÉRANT** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

**CONSIDÉRANT** la lettre de la Fédération québécoise des municipalités du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Noémi Leduc**  
**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

**QUE** cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Éducation.

Adoptée.

2025.03.278

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS – TRANSMISSION À LA MRC ET AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** certains contribuables de la municipalité sont endettés envers la Municipalité pour non-paiement de leur compte de taxes ;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Elizabeth Faucher**  
**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil mandate le directeur général pour transmettre la liste des personnes endettées envers la Municipalité, mise à jour, à la MRC des Chenaux avant le 20 mars 2025.

Adoptée.

#### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

Aucun point.

#### AVIS DE MOTION

Madame Audrey Hamel donne avis de motion et dépose un projet de règlement afin d'adopter, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 2025-451 modifiant le règlement numéro 2018-380 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

#### ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun point.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

### **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **2025.03.279 MANDATS À AKIFER ET SAMSON ET FRÈRES POUR LA RÉHABILITATION DU PUIT D'EAU POTABLE P-3**

CONSIDÉRANT les travaux de réhabilitation du puit d'eau potable P-3;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre les travaux;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées par Akifer et Samson et frères;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Hugo-Pierre Bellemare  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil mandate Akifer pour un montant de 9 790,00 \$ et Samson et frères pour un montant de 23 665,00 \$. Les taxes applicables s'ajoutent à ces montants.

Adoptée.

### **URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **2025.03.280 PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION : DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT L'AJOUT D'USAGES À UN IMMEUBLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté un règlement PPCMOI relatif au projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble numéro RU 2020-407;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de PPCMOI concernant les lots 4 175 890, 5 559 068 et 5 559 069 sur le boulevard Lanaudière a été déposée au service d'urbanisme pour autoriser la tenue de réception, de restauration, de consommation d'alcool et de la production de produits transformés au 1433 boulevard Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à l'article 13.1 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Hugo-Pierre Bellemare  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Que** le conseil municipal adopte favorablement le premier projet de résolution.

Adoptée.

### **LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARCS ET LOISIRS)**

#### **2025.03.281 ADOPTION DU PLAN DE GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice de la bibliothèque a élaboré un plan de gestion pour le bon fonctionnement de cette dernière;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil en ont pris connaissance et en sont satisfaits;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Elizabeth Faucher  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil adopte le plan de gestion déposé pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Adoptée.

**2025.03.282 NOMINATION DE RÉPONDANTS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que le Réseau Biblio demande qu'un répondant et une coordonnatrice soient nommés pour le suivi auprès de cette instance;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Noémi Leduc  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil nomme madame Elizabeth Faucher comme répondant et madame Nathalie Thibault comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

Adoptée.

**SÉCURITÉ CIVILE**

**2025.03.283 MANDAT À LA MRC POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU GRANDE-DÉCHARGE**

**CONSIDÉRANT** les inondations sur la rue Ricard;

**CONSIDÉRANT** le rapport de visite et d'inspection du cours d'eau de la Petite-Décharge de février 2024 produit par la MRC des Chenaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Chenaux est responsable de l'application réglementaire de l'écoulement naturelle des eaux en vertu des pouvoirs des articles 103 à 105 de la loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur ce cours d'eau afin d'éviter une problématique d'obstruction et d'assurer le bon écoulement du cours d'eau;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Noémi Leduc  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil demande à la MRC des Chenaux d'exercer son pouvoir d'application du règlement sur l'écoulement naturelle des eaux afin d'effectuer l'entretien du cours d'eau Grande-Décharge.

Adoptée.

**DIVERS**

ANNONCE-ACTIVITÉS/CONSEILLER HUGO-PIERRE BELLEMARE

***2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)***

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun point

2025.03.284 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Hugo-Pierre Bellemare  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS  
PRÉSENTS**

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 10.

Adoptée.

*/Suzanne Rompré/*

*/François Dumont/*

---

Suzanne Rompré  
Mairesse

---

François Dumont  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Suzanne Rompré, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

*/Suzanne Rompré/*

---

Suzanne Rompré  
Mairesse